

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 mai 2025

Date de l'annonce publique : 25/04/2025

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-05-05 - 6.02	
Point de l'ordre du jour	6.02	
Objet	Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification E - Création et alimentation de l'article 4/241/221311/25017)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
4/241/221311/25017	Réaménagement de l'ancienne maison relais à Berchem en crèche communale	+50.000,00

Considérant que la création et l'alimentation de cet article permettra de couvrir les dépenses liées à l'aménagement de l'ancienne maison relais située au 54, rue Oscar Romero à Berchem, destinée à accueillir une crèche communale pour enfants âgés de 2 à 4 ans ;

Considérant que cette alimentation budgétaire n'avait pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2025. Elle présente dès lors un caractère exceptionnel et imprévu, justifié par la nécessité pour la commune de respecter ses engagements en matière de soutien à la jeunesse ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 379.670,38 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2025 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2025
Service	Extraordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	4/241/221311/25017
Modification	+ 50.000,00
Crédit budgétaire	0,00
Crédit nouveau	50.000,00



De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 379.670,38 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2025 en cours, le solde de la modification s'élevant à +50.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 329.670,38 euros.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 13 mai 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,